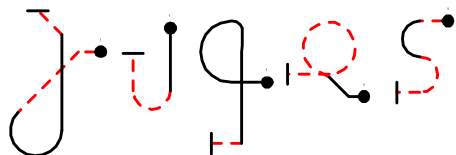


2011

Livret



et **COMPETITEURS**

Niveau EXCELLENCE

**Liste des figures autorisées
pour l'inconnu**

Mis à jour le 05/01/2011 - JPP

**Pour les erreurs constatées
et
vos suggestions d'amélioration :**

POURSAC JP
215 rue Judaïque
33000 BORDEAUX
FRANCE
voiture-j@orange.fr

ET

HOUDIER Jérôme
FFA
155 avenue de Wagram
75017 PARIS
FRANCE
jerome.houdier@ff-aero.fr

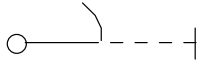
Annexe au règlement de VOLTIGE AERIENNE


Catalogue FFA Niveau Excellence

Le Catalogue de figures est destiné à la composition du programme libre. Il vous offre un large choix pour la composition de votre programme et vous permet, de vous familiariser avec les règles CIVA et le catalogue de figures FAI.

Rappels

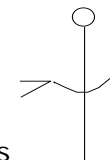
- a) Les 8 premières familles sont des familles de base,
- b) la famille 9 est une famille complémentaire, qui se combine avec les familles 1, 5, 6, 7 et 8,

c) le symbole  représente 1/2 tonneau qui change l'attitude de l'avion de 180°. Ce changement d'attitude de 180° est obligatoire sinon l'esprit de la figure de base n'est pas respecté.

d) Les tonneaux de 360° (ex. ) Ces tonneaux sont facultatifs. Les figures de base sur lesquelles apparaît ce symbole peuvent être exécutées dans la rotation roulis de 360°, ce qui crée toute une nouvelle gamme de figures.



e) Les tonneaux de 90°
Ce symbole avec deux traits vous permet d'exécuter des rotations multiples de 90°, soit 1/4, 1/2, 3/4, 1 tour, etc. dans la limite des possibilités offertes par la famille 9. Ces tonneaux de 90° sont facultatifs.



f) Les vrilles

Ce symbole indique qu'il est possible d'effectuer une vrille sur la ligne. Cette vrille peut être seule ou suivie d'une rotation pilotée ou d'une rotation déclenchée. L'orientation relative de la pointe de la flèche (ou du triangle de déclenché) et de la pointe du triangle de la vrille indique si la vrille et la rotation doivent être exécutées dans le même sens ou le sens opposé.

5.2 – Programme Libre

5.2.1 Il est interdit, au sein d'une même équipe de voltige de proposer deux programmes libres identiques.

Toutes les figures sont choisies dans la liste **du catalogue ARESTI** ou parmi les figures du connu de l'année en cours.

5.2.2 Le début et la fin du programme libre doivent être exécutés en vol horizontal, normal ou inversé.

Le programme est composé de 9 figures.

Le total des coefficients de difficulté pour les figures ou combinaisons de figures ne doit pas excéder 350 points (**K = 350 points.**)

5.2.3 Toute figure doit comporter le numéro du catalogue ainsi que le coefficient (K) de difficulté. En cas de litige, c'est le numéro de figure indiqué sur le formulaire « A » qui fait foi.

5.2.4 Répétition

Aucune répétition n'est autorisée.

5.2.5 Diversité

En vue d'obtenir la diversité dans la composition du programme libre, il est demandé aux pilotes de respecter le règlement de la CIVA, Part 1 et de présenter au moins deux rotations verticales montantes.

5.2.6 Règles additionnelles

Néant.

5.2.7 Rédaction

Chaque concurrent doit remettre au directeur de compétition, 24 heures au moins avant le début du programme libre, 3 formulaires pour ce programme en vue de lui permettre de vérifier sa conformité avec le règlement.

Ces formulaires doivent être écrits très lisiblement à l'encre noire.

- Le formulaire "A" fait apparaître tous les symboles, les numéros de catalogue et les coefficients (feuilles de notation.)

- Le formulaire "B" comporte l'enchaînement du programme exécuté avec un vent soufflant de la droite vers la gauche.

- Le formulaire "C" comporte l'enchaînement du programme exécuté avec un vent soufflant de la gauche vers la droite.

- Les formulaires B et C portent le symbole correct pour la direction du vent. (cf. 4.4.6 du règlement compétitions fédérales).

- Les formulaires ne comportent que les symboles conventionnels, les numéros de catalogue et les

coefficients. Il n'est tenu aucun compte de toute autre inscription ou annotation.

5.2.8 Il appartient aux organisateurs de contrôler les feuilles A, B et C de chaque concurrent. Toutes inexactitudes dans le dessin des symboles ou dans l'indication des coefficients, ainsi que toute inadéquation de construction est signalée à l'intéressé afin d'être corrigée. Les corrections sont représentées au contrôle.

La responsabilité finale des inexactitudes sur les formulaires A, B et C revient au compétiteur.

5.2.9 Au cas où le jury estime que le programme libre proposé par le concurrent est potentiellement dangereux compte tenu des caractéristiques de performance de l'avion, il peut imposer au concurrent une modification de son programme.

5.2.10 Au cas où un concurrent est en désaccord avec une décision des organisateurs sur son programme libre, il peut faire appel au jury avant le début des vols de ce programme. Si les vols sont déjà commencés, l'appel est irrecevable.

5.3 - Programme Inconnu

5.3.1 Le ou les programme(s) imposé(s) inconnu(s) est (sont) composé(s) par le jury.

5.3.2 Les figures sont choisies en considération des caractéristiques de performance de chaque avion de compétition, et dans la limite du total $K = 350$ points approximativement.

5.3.3. L'entraînement pour le programme imposé inconnu est interdit sous peine de disqualification.

5.3.4 Construction du Programme Inconnu

Cet enchaînement ne doit comporter que des figures de la liste CIVA Part 1 amendée conformément à l'annexe du présent règlement ou présentes dans l'enchaînement connu de l'année en cours.

Règles additionnelles :

Famille 2 :

Ajouter les tonneaux de l'annexe.
Les figures 1.10.4 et 1.11.4 sont interdites.

Déclenchés :

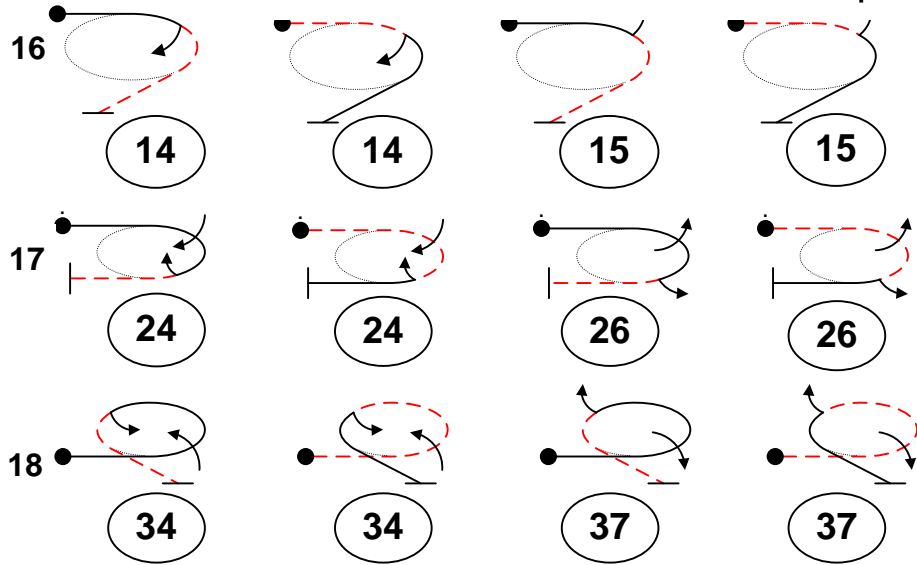
Pas de déclenché sur les figures 7.5.2, et 7.6.2.
Quand la branche descendante des figures 8.1 à 8.4 colonnes 3 et 4 est habillée d'une vrille, il n'y a pas de déclenché sur la branche montante, et les seules rotations montantes autorisées sont 9.1.1.1 à 9.1.1.4 et 9.4.1.2.
Pas de déclenché montant sur les figures 8.43 et 8.44 colonnes 3 et 4.
Le déclenché 9.10.8.2 ne peut être posé que sur les figures n° 7.2.1, 7.4.2, 8.37.3, 8.38.4, 8.39.4 et 8.40.3.

Rotations :

Pas de rotation sur les figures 7.5.3, 7.5.4, 7.9.4.
Les rotations en descente sur les figures 1.6.4, 1.7.3, 1.16.3, 1.17.4, 1.18.3 et 1.19.4 sont pilotées uniquement et limitées à 9.1.5.2 et sur les figures 1.6.3, 1.7.4, 1.16.4, 1.17.3, 1.18.4 et 1.19.3 sont pilotées uniquement et limitées à 9.1.5.3.
S'il y a un déclenché en montée sur les figures 8.15.1, 8.15.2, 8.16.1, 8.17.1, 8.17.2 et 8.18.2, il n'y a pas de rotation en descente.
Pour les figures 8.33 et 8.34 colonnes 1 et 2, une rotation sommitale exclut un déclenché en montée et limite la rotation en montée à 9.1.1.1 ou 9.1.1.2, un déclenché sommital exclut toute rotation en montée.
Sur les figures 8.43.2 et 8.44.1, la rotation en descente est limitée à 9.1.5.2.
Sur les figures 8.43.1 et 8.44.2, la rotation en descente est limitée à 9.1.5.3 dès lors qu'il y a une rotation sommitale.
Pas de déclenché après une vrille. Après une vrille il peut y avoir des rotations pilotées possible, maximum 9.1.5.2.

Inscrivez vos remarques et les erreurs

2. TURNS AND ROLLING TURNS



Niveau EXCELLENCE p1

FAMILY 9.2 (2-POINTS ROLLS)

Niveau EXCELLENCE p2

9.2					1	1/2	2		
1					13				
2					11				
3					9	12	15		
4					9				
5					9				
		1	2	3	4	5	6	7	8

Figures additionnelles autorisées pour l'inconnu

Liste des rotations autorisées pour l'inconnu : 9.2.5.4 interdit sortie dos

9. ROLLS AND SPINS

FAMILY 9.1 (SLOW ROLLS)

9.1

		1/4	1/2	3/4	1	1/4	1/2	3/4	2
1		6	8	10	12	14			
2			6		10		12		
3		2	4	6	8	9	10	11	12
4			4		8		10		
5		2	4	6	8				
		1	2	3	4	5	6	7	8

Liste des rotations autorisées pour l'inconnu : 9.1.1.4 max départ dos - 9.1.5.3 max sortie dos

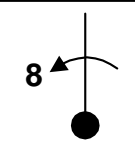
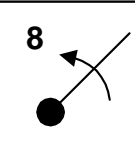
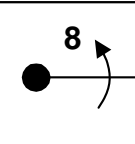
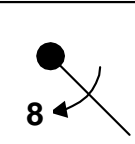
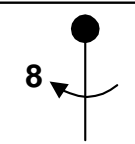
FAMILY 9.4 (4-POINTS ROLLS)

9.4

		1/2	3/4	1	1/4	1/2	3/4	2	
1		9	12	15					
2		7		13					
3		5	8	11					
4		5		11					
5		5	8						
		1	2	3	4	5	6	7	8

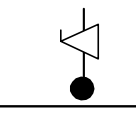
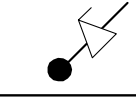
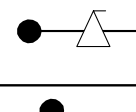
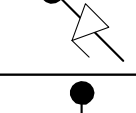
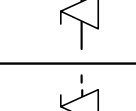
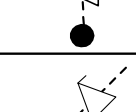
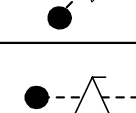
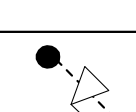
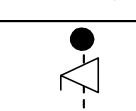
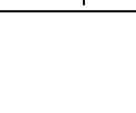
Liste des rotations autorisées pour l'inconnu : 9.4.1.3 max départ dos - 9.4.5.2 max sortie dos

9.8

		1/4	1/2	3/4	1	1 1/2	1 1/4	1 3/4	2
1		7	11						
2			9						
3			7		15				
4			7						
5		3	7						
		1	2	3	4	5	6	7	8

Liste des rotations autorisées pour l'inconnu : 9.8.1.1 max départ dos
9.8.5.2 interdit en sortie dos

9.9

			1/2	3/4	1	1 1/4	1 1/2	1 3/4	2
1			15	15	15				
2			13		13				
3			11		11		14		
4			11		11		14		
5			11	11	11				
6					17				
7									
8									
9									
10			13	13	13				
			2	3	4	5	6	7	8

Liste des figures autorisées pour l'inconnu : 9.9.5 et 9.9.10 interdites sortie dos

